



SUCCESSION suite au décès du pere

Par inconnu3

Bonjour

je souhaiterais des informations pour le cas suivant:

Nous souhaitons organiser la succession pour la maison de nos parents . ils sont mariés et mon père est décédé depuis une dizaine d'année. Rien n'a été effectué à ce jour et il n'y a pas eu de testament.

notre mère souhaitant déménager nous aimerions faire un sci et mettre la maison en location.

quelles seraient les étapes à réaliser?

info complémentaires

-l'ensemble des enfants est issue du même couple

-notre mère souhaite organiser toute la succession dès maintenant

Par yapasdequoi

Bonjour,

La première étape sera de consulter votre notaire pour exposer votre objectif et choisir la meilleure voie avec ses conseils.

Votre mère est propriétaire de 50% et peut opter pour l'usufruit des 50% qui appartenaient à votre père.

Elle peut à cette occasion vous donner la nu-propriété de sa part, qui rejoint la nu-propriété dont vous héritez de votre père.

Ainsi elle sera seule usufruitière de la maison, et pourra la mettre en location, recevoir les loyers et la SCI n'a aucun intérêt, juste des frais inutiles.

Cet usufruit disparaîtra à son décès sans autre formalité et vous deviendrez propriétaires indivis.